

(1) HONORAIRES TTC (8,5% TVA) CHARGE VENDEUR AU 01/01/2025

HONORAIRES⁽¹⁾ CHARGE VENDEUR

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES

PRIX DE VENTE DE	0 à 100 000 €	FORFAIT 10 000€
PRIX DE VENTE DE	100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	200 001 à 300 000 €	8% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	300 001 à 400 000 €	7% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	400 001 à 500 000 €	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE	500 001 à + €	5% TTC DU PRIX DE VENTE

Dans le cadre de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du détenteur du mandat.

**ESTIMATION ECRITE : 450 € TTC
ELABORATION/REDACTION DE BAIL : 705 € TTC**

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

Locations vides et meublées – Loi 1989 :

Constitution de dossier du locataire à la charge du bailleur :

75€

Honoraires de visite, constitution de dossier et de rédaction de bail partagés par moitié entre le bailleur et le preneur :

16 € TTC zone normale / m² de surf. Habitable

20 € TTC zone Tendue / m² de surf. Habitable

24 € TTC zone très tendues / m² de surf. Habitable

Honoraires de réalisation de l'état des lieux, partagés par moitié par le bailleur et le preneur :

6 € TTC par m² de surface habitable**

Locations professionnelles ou commerciales :

Honoraires d'entremise, de négociation, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

15% à 30 % du loyer HT & Hors charges annuel à la charge du locataire

** Sans pouvoir dépasser un mois de loyer CC pour le bailleur comme pour le preneur.

25, rue du Professeur Raymond GARCIN – Didier

N° 1, Immeuble les Filaos

97200 Fort-de-France – Martinique

Tel. **0596 704 456** – Fax **0596 64 85 62**

SAS Agence Habitat & Biens Immobiliers, capital 16.500 Euros – RCS Fort de France TMC 499 192 938

Carte professionnelle transaction N° 231 T délivrée par la préfecture de Fort de France

Garantie financière de 120 000 euros FNAM / GALIAN – 89 rue la Boétie, 75008 Paris